

Dans ces derniers quinze jours, il y a eu entre la police et les agents-croisés des plus intéressants et où les agents n'ont pas eu toujours de leur côté les ricurs. Après avoir suffisamment montré sa supériorité dans cette partie de cache-cache, M. Germain Casse y a mis fin de son plein gré. Il n'était manifestement venu sur le boulevard hier, à l'endroit le plus passager et à l'heure la plus fréquentée que pour se faire arrêter. Nous l'avons vu marcher entre les deux agents, qui l'ont mené rue Drouot, droit et fier comme Artaban. Il avait l'air de conduire les deux agents.

Et Semblançay fut si ferme vieillard, que l'on croyait pour vrai qu'il menait pendre A Montfaucon le lieutenant Maillard !

Les agents étaient en uniforme et pleins d'égards. L'uniforme et des égards, c'est ce que M. Germain Casse exigeait : il l'a obtenu. Moralité : Anguilles de France, quand on a fait mine de vouloir vous écorcher, criez avant l'écorchement, c'est le plus sage et le plus sûr.

Le Phare de la Loire avait publié, dans un de ses derniers numéros, les détails suivants, sur une arrestation faite, le 2 novembre, sur cimetière Montmartre :

Il s'en est fallu de très-peu, que le jeune Cavaignac ne fût au nombre des prétendus perturbateurs ; il était près de la tombe de son oncle et de son père, en compagnie de deux jeunes collègues de son âge, quand une intervention soudaine de sergents de ville sépara les trois amis ; l'un d'eux resta entre les mains des agents ; quelques instants plus tard, le conspirateur de quinze ans, conduit au poste avec ses complices, apercevait l'un de ses oncles dans une contre-allée du boulevard et lui lançait d'un ton très-comique cette classique apostrophe : *Moriturus te salutant*.

Le sérieux, dans tout cela, c'est la douleur d'une pauvre mère éplorée, obligée d'aller réclamer son enfant à la préfecture de police. Vous figurez-vous cette épreuve atteignant la veuve de l'ancien chef du pouvoir exécutif ?

L'administration a répondu à ce récit par un communiqué que nous reproduisons presque intégralement :

Les allégations qui précèdent, était-il dit, sont complètement fausses, et, aux récriminations de langage adoptées par le correspondant du Phare de la Loire, il est aisé de voir qu'il a inventé ce qu'il raconte et qu'il a voulu pouvoir échapper à une rectification par l'ambiguïté de ses phrases.

Le journal la Gironde, de Bordeaux, assure cependant avoir eu communication d'une lettre écrite par l'oncle du collégien dont il s'agit. En voici un extrait :

Cher ami, Je vous confirme ma dernière... La famille est dans un grand trouble. Paul s'est fait arrêter samedi au cimetière Montmartre, au moment où il venait de se rendre à la messe. C'est là, sur le boulevard extérieur, que j'ai vu passer mon pauvre garçon entre les mains de trois sergents de ville et qu'il m'a crié gaîment : *Adieu, mon oncle, moriturus te salutant* ! Vous devez imaginer l'effet de cette nouvelle quand je suis venu l'annoncer à deux heures au père et à sa bonne mère. Depuis ce temps-là, nous sommes en courses et en démarches pour obtenir son élargissement ; rien n'y fait... Ils sont à la Conciergerie au nombre de trente environ.

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

M. Louis Eckman nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du JOURNAL DE ROUBAIX.

Monsieur, J'ai lu avec un vif intérêt la lettre d'un de vos abonnés insérée dans votre numéro de mercredi, 13 courant. Mais quelques bonnes que soient les idées exprimées dans cette lettre, elles n'aboutissent à rien si on n'y donne pas suite.

Les corps constitués ne s'en emparent pas ; pour preuve, sur 180 lettres que la Chambre consultative de Roubaix a adressées le 1er octobre dernier, à toutes les Chambres de commerce de France, à toutes les Chambres de commerce de France, à toutes les Chambres consultatives des arts et manufactures, à toutes les Chambres consultatives d'agriculture, sur la demande de l'Empereur de la transformation du Palais de l'Exposition en magasins d'entrepôt commercial et exhibition permanente des produits français en tous genres, deux seulement, avaient envoyé leur réponse le 25 octobre, quelque pressante d'ailleurs qu'en ait été la demande.

Il y a tant à dire et tant à faire sur toutes les questions qui touchent les intérêts commerciaux de la France et en particulier ceux de Roubaix, que les personnes courageuses qui veulent bien s'en occuper devraient se faire connaître, et se grouper afin d'agir en commun.

C'est le conseil que je crois devoir donner à l'auteur des lignes très-intéressantes que j'ai lues.

Agitez, Monsieur, mes salutations empreintes,

L. ECKMAN.

Par décret impérial en date du 6 novembre, M. Eugène Delerue, principal clerc de M. Courmont, notaire à Lille, a été nommé greffier de la justice de paix du canton de Roubaix-est (place créée).

Dimanche prochain 17 novembre, pendant la messe de midi à Saint-Martin, aura lieu la bénédiction de la bannière donnée par M. H. Ternynck à la Fanfare de Roubaix. La Société chorale (Démé-Cercle) chantera quelques morceaux pendant la cérémonie.

Samedi dernier on te u lieu à Mouve aux les funérailles de M. Stindre, instituteur. Une foule nombreuse et recueillie y assistait. Tous les habitants de Mouveaux avaient voulu rendre un dernier et suprême hommage à celui qui leur avait procuré pour la plupart le double bienfait de l'éducation et de l'instruction.

Avant de quitter le cimetière, M. Leduc-Dervaux, instituteur à Bondue, a prononcé d'une voix émue, les paroles suivantes :

Messieurs,

En présence de cette tombe qui doit renfermer le plus cher de mes amis, j'éprouve le besoin de vous retraire en peu de mots la carrière qu'il a si honorablement parcourue et si noblement remplie.

Monsieur Stindre, issu d'une famille peu aisée, s'est distingué dès sa plus tendre enfance et par son application à l'étude et par sa bonne conduite. Doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, bientôt il a attiré sur lui l'attention du digne curé de Mouveaux qui lui a prodigué les soins les plus touchants et l'a constamment dirigé dans la vocation où il semblait appelé.

Plus tard, M. Chevalier, chef d'institution à Roubaix, a achevé son éducation avec le plus entier désintéressement. Que ces deux bienfaiteurs repoussent ici nos félicitations et nos sincères remerciements !

M. Stindre n'a cessé de répondre aux bonnes leçons de ses généreux maîtres ; et, dès l'âge de dix-huit ans, il était chargé des fonctions de clerc paroissial et de celles d'instituteur communal à Mouveaux.

Ces fonctions, Messieurs, il les a remplies à la satisfaction de tous pendant l'espace de 36 ans, et sans doute, peu d'instituteurs du Nord peuvent revendiquer de tels titres ; aussi est-il l'un des doyens de ceux qui sont chargés de l'institution de la jeunesse dans ce vaste et beau département. L'administration supérieure comprit bientôt tous les services rendus par cet excellent maître de l'enfance, et M. Stindre obtint successivement toutes les récompenses que son zèle et son dévouement lui avaient certainement méritées sous tous les rapports.

Qu'il me suffise, Messieurs, de vous dire que l'administration lui a décerné, après bien des encouragements et des félicitations, la médaille de bronze, celle d'argent et le titre d'instituteur de 1re classe, qui seront pour sa famille autant de souvenirs précieux et immortels. M. Stindre, Messieurs, est donc le bienfaiteur de la commune de Mouveaux, en ce sens que tous les habitants lui doivent, sauf quelques rares exceptions, tous les avantages d'une bonne éducation et d'une instruction primaire bien développée.

Aussi cette bonne commune tout entière n'a pu comprimer aujourd'hui l'élan de son cœur débordant de reconnaissance et elle est venue en foule joindre ses larmes et ses prières à celles des parents et des amis de notre cher défunt. C'est encore avec les plus vifs sentiments de gratitude et d'affection que beaucoup d'habitants des communes voisines, ainsi que les instituteurs cantonnaux et autres sont venus assister à cette triste cérémonie. Consultez, Messieurs, les autorités civiles et ecclésiastiques de cette commune et vous n'obtiendrez, j'en suis convaincu, que les meilleurs renseignements sur celui que nous pleurons tous et qui a été trop tôt enlevé à notre affection, car, Messieurs, malgré ses nombreuses années de service, M. Stindre n'est âgé que de 54 ans.

Il laisse une veuve avec huit enfants, la plupart en bas âge. Quel malheur, Messieurs ! et quels regrets pour nous tous et surtout pour cette bonne Madame Stindre, qui appartient à l'une des familles les plus honorables de la commune !... Vos larmes se mêlent aux siennes, à celles de sa nombreuse famille, et s'il est en ce jour une consolation pour elle, pour les siens et pour nous, c'est de savoir que ce bon M. Stindre a rempli noblement sa belle mission, qu'il est allé là-haut recevoir la récompense de ses généreux efforts et de son admirable dévouement, noble victime d'un zèle trop ardent et d'un amour excessif pour sa famille.

Cher Stindre, moi qui t'ai connu si intimement et depuis si longtemps ! oh ! je ne puis en douter, tu jouis dans le Ciel du prix de tes labeurs et ta belle âme repose au sein de Dieu, d'où elle veille sur les tiens, sur tes amis et tous ceux qui t'ont connu. Au nom de tous les collègues, au nom de tous tes amis et de tous les habitants de cette bonne commune de Mouveaux que je vois ici plongés dans le deuil et la plus profonde affliction, reçois nos suprêmes adieux et nos vœux pour ton bonheur éternel ! Puisse cette démonstration si sympathique et si vraie adoucir la douleur qui accable ta bien-aimée compagne, toute ta famille et tous les amis !

Adieu, cher et bien-aimé Stindre, adieu, cher ami ! Veille sur nous tous et n'oublie pas ceux qui te conserveront à jamais les plus doux souvenirs de la plus sincère amitié.

Adieu ! Adieu !

La nuit du 13 novembre est particulièrement curieuse pour ceux qui s'intéressent aux grands spectacles de la nature,

pour ceux-là surtout qui s'occupent d'étudier le phénomène des étoiles filantes.

L'année dernière, à pareille époque, les joignaux avaient attiré l'attention sur le phénomène en question ; ils avaient aussi signalé la nuit du 13 novembre comme devant être très-féconde en étoiles filantes ; mais il est arrivé que bien des yeux interrogeant la voûte céleste se sont fermés avant d'avoir pu jouir du spectacle annoncé. Beaucoup de curieux attentifs, durant toute la soirée, ont gagné leur lit, vers minuit, en maugréant contre les journaux qui les avaient mal informés. Ils étaient dans leur tort. — Qui dit nuit ne dit pas soirée. — S'ils avaient voulu jusqu'au matin leur attente eût été satisfaite.

Nous lisons dans le *Moniteur* du soir :

On sait que la nuit du 13 au 14 novembre, aussi bien que celles entre le 9 et le 10 et de chaque année, est remarquable par l'apparition d'une multitude d'étoiles filantes.

Au mois de novembre des années 1799 et 1843, le phénomène prit une intensité extraordinaire.

Les astronomes Olmsted et Palmer, qui l'observèrent en Amérique, disent que les étoiles filantes tombaient alors comme des flocons de neige. Humboldt, après avoir rapporté ces faits dans le premier volume de son *Cosmos*, pages 138, 141 de la traduction française par M. Baye, ajoute que l'astronome allemand Olbers avait trouvé quelques raisons d'annoncer, pour l'époque du 12 au 14 novembre 1867, le premier retour de ce grand phénomène.

Au marché aux grains de Lille du 13 novembre, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 15 cent. à l'hect.

Mardi dernier, un incendie a détruit à Roncq deux maisons d'ouvriers et leur mobilier. La perte s'élève à 2,560 francs. Il n'y avait pas d'assurance.

La gendarmerie vient d'arrêter le nommé Joseph Wateau, âgé de 26 ans, militaire de la réserve, en résidence à Roubaix où il exerce la profession de tisserand.

Cet individu est prévenu de vol d'effets d'habilements au préjudice d'un habitant du hameau du Créchet, commune de Croix.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 12 novembre

Présidence de M. LALLIER. — Ministère public M. FRANKLIN.

J. B. Moinat et son frère Edouard Comat, anciens négociants à Roubaix, dont la faillite présente un déficit de 57,000 fr., sont condamnés pour banqueroute simple : le premier à 40 jours, le deuxième à un mois de prison.

#### COUR D'ASSISES DU NORD.

Présidence de M. le conseiller de Guerne, assesseurs MM. Rossignol et Hazard, conseillers.

Ministère public M<sup>e</sup> Leroy, substitut de M. le Procureur général.

Audience du 11 novembre 1867

Après l'appel des jurés de la session et les formalités d'usage, il est procédé au jugement des affaires portées au rôle de ce jour.

VOL QUALIFIÉ.

Jean-Baptiste Vanderrusten, âgé de 22 ans, tisserand, né et domicilié à Huysinghen (Belgique), convaincu d'avoir, le 11 septembre 1867, à l'aide d'escalade et d'effraction, volé du numéraire et des objets mobiliers au préjudice des frères et sœurs Libert à Marq-en-Barœul, a été condamné à 5 ans d'emprisonnement ; le jury ayant admis des circonstances atténuées.

Défenseur Me Bloccaille.

Audience du 12 novembre 1867.

TENTATIVES DE VOL.

Martial-François Loridan, âgé de 18 ans, et Jean-Alexandre-Joseph Destombes, âgé de 20 ans, tous deux fraudeurs à Tourcoing, déjà repris de justice ont été condamnés chacun à 3 ans de réclusion.

Défenseurs M<sup>e</sup>s Bottin et Gheerbrandt.

Pour tout chronique locale, J. REAUX.

#### FAITS DIVERS

M. DUCHATEL. — Le Journal de Bruxelles rappelle quelques traits de la physionomie de cethomme politique :

Tout à tour ministre de commerce, des finances et de l'intérieur, M. Duchatel avait attaché sa destinée à celle de M. Guizot, dont il fut le lieutenant le plus actif, le plus dévoué et le plus fidèle. Il partagea avec son chef les haines des partis, et la petite presse le piqua bien souvent de ses aiguillons. Elle s'égayait, à défaut de mieux, sur son habileté à deviner les rébus, et sur son embarras, voisin de l'obésité. Attaques bien innocentes, au fond, mais dont la laquinerie lui fut plus d'une fois sensible.

C'est M. Duchatel qui, aux demandes de réformes, répondit en déclarant que le pays était satisfait. On sait comment ce mot devint tout de suite un sobriquet, et comment les satisfaits du gouvernement de Juillet firent pendant aux intrus de la Restauration.

C'est lui aussi qui s'écriait à la tribune, en février 1848 :

Je dois le déclarer hautement, ici : toutes les mesures du gouvernement, sont prises pour que la manifestation projetée soit énergiquement réprimée.

Et à qui M. Crémieux répondait d'une voix stridente, en se levant sur son banc d'opposition :

Prenez garde : il y a du sang dans vos paroles !

On lit dans le *Moniteur* :

Des expériences très-intéressantes se font en ce moment à Clichy, près du pont d'Asnières, pour l'utilisation des eaux d'égout. Ces expériences se font sur un champ d'une superficie d'un hectare environ, situé à 300 m. du débouché du grand égout collecteur. Deux locomotives mettent en mouvement des pompes qui envoient journellement, dans une cuvette placée à l'extrémité du camp, un volume de 500 mètres cubes de liquide. Ces eaux servent à deux fins : une partie est employée à l'arrosage de diverses récoltes, légumineuses, racines, céréales, ainsi qu'à colmatage du sol ; l'autre partie est traitée par des agents chimiques pour être épurée. On a vu figurer à l'Exposition universelle de magnifiques légumes provenant du champ arrosé, et qui ont permis de constater une fois de plus à quel point les eaux d'égout activent la végétation des plantes, sans leur communiquer, du reste, aucune saveur désagréable.

Un vol audacieux, mais commis dans des circonstances drolatiques, a été découvert ces jours derniers à Paris.

Mlle B..., qui vit depuis dix-huit mois avec un vieillard fort riche, qu'elle fait passer pour son mari, menait depuis cette liaison une conduite exemplaire. Mais voilà que la semaine dernière, la jeune personne s'aperçoit qu'un beau jeune homme la suit partout et l'assassiné d'ouillades.

Une seule fois, et par pitié, elle consent à lui accorder dans la rue un court entretien. Le jeune homme voudrait lui rendre visite chez elle, mais elle ne peut recevoir personne ; son mari est toujours là, et il est excessivement jaloux.

Quelques jours se passent. Un matin Mlle B..., qui travaillait auprès de sa fenêtre, est attirée vers celle-ci par les chants d'un badigeonneur suspendu à la maison ; elle se penche au dehors, et elle manque de tomber dans la rue en reconnaissant, sous l'habit de plâtre, le jeune homme qui la poursuivait de ses amoureux exigences.

Le badigeonneur interrompt ses chants et son travail pour demander pardon à mademoiselle B... de la ruse qu'il a employée pour se rapprocher d'elle. Le matin il était là, les yeux fixés sur la fenêtre qui lui dérobait l'objet de sa passion, lorsqu'il vit un ouvrier qui se disposait à badigeonner sa maison. Aussitôt, l'idée lui vint de prendre sa place, et, moyennant une pièce d'or, le journalier consentit à lui céder son pinceau, sa couleur et sa toilette.

Une telle preuve d'amour devait toucher vivement celle qui en était l'objet, et l'heureux jeune homme fut autorisé à l'escalader la fenêtre.

Quelques instants après l'heure où le vieux mari devait rentrer pour conduire mademoiselle B... au théâtre, le badigeonneur reprend sa place dans l'air, et il voit partir sa conquête, à laquelle il adresse les baisers les plus passionnés.

En rentrant, mademoiselle B... et son vieil adorateur restent stupéfaits à la vue de leurs meubles brisés. On avait fait sauter les serrures, et on avait enlevé une somme de vingt sept mille francs en or et en billets. On avait laissé un sac renfermant sept à huit cents francs en argent.

Comme il n'y avait aucune fracture à la porte, les premiers soupçons se portent sur les domestiques, qui se tenaient toujours à l'étage inférieur. Quand on fut à peu près sûr que le vol venait pas d'eux, on examina, et apercevant devant la fenêtre l'échafaudage d'un badigeonneur on ne douta plus que le crime ne vint de là.

Le propriétaire de la maison indiqua l'adresse de l'entrepreneur ; on fit arrêter son ouvrier qui reconnaît tout ce qui s'était passé entre lui et l'inconnu. Mademoiselle B... put certifier elle-même que cet homme n'était pas celui qui travaillait le matin à la fenêtre. Il n'en a pas moins été arrêté comme complice. Ce sera une affaire piquante, à laquelle la déposition de mademoiselle B... donnera surtout un vif intérêt.

La fille du célèbre général républicain Hoche, vient de mourir à Paris.

Elle portait le nom de madame la comtesse des Roys ; elle laisse un fils, M. des Roys, auditeur au conseil d'Etat. Le général Hoche avait épousé à Thionville la fille d'un fournisseur des armées, M. Déchaux.

La *Correspondance générale*, de Vienne, annonce la mort, à Fanfhaus, près Vienne, d'un maître de langue française, nommé Augustin de Robespierre. Cet homme, qui est décédé dans une profonde misère, passait généralement pour le dernier descendant de Maximilien de Robespierre, et on assure, ajoute la *Correspondance générale*, que le défunt possédait des papiers de famille qui établissent d'une manière irrécusable ses liens de parenté avec le fameux conventionnel.

#### MENUS PROPOS

Un banquier — de ceux qui pêchent en eau trouble — espère rattraper par de petites générosités particulières le côté Cayenne de ses spéculations.

Il donne aux bureaux de bienfaisance, il envoie à toutes les souscriptions publiques et parle beaucoup de ses largesses et de ses générosités.

Rappelez-vous donc, lui dit M. D., que la main gauche doit ignorer ce que la droite a donné !

C'est vrai, répondit le banquier avec un certain embarras, mais... je vais vous dire... je suis gaucher !

On disait dernièrement que la devise de M. Haussmann se composait de deux mots allemands qui signifiaient, traduits en français : « Le premier homme dans la maison. »

C'est une erreur ; la véritable devise de M. Haussmann est celle de l'homme fort d'Horace : *Impavidum ferient ruinae*. Traduction libre : « Pourvu qu'il puisse percer quelque nouveau boulevard rien ne l'émeut, rien ne l'étonne, pas même la ruine de l'industrie parisienne. »

La Société protectrice des animaux n'a toujours prodigieusement réjoui. Certes, l'institution est louable, son président est un galant homme, et ses séances solennelles inspirent à madame Anais-Ségalar les plus jolis vers du monde ; mais que voulez-vous, il me manque le sens de la protection animale.

Sans aller aussi loin que mon confrère Lomon, qui vient de demander dans la France le bannissement immédiat de tous les chiens qui fréquentent les cités de notre beau pays, je ne puis oublier qu'à campagne il voudrait organiser une contre-guerilla protectrice des gens contre les bêtes ; cornes de vaches, piques de moutons, crânes de chiens de garde, coups de pied de cheval, dévastation des rats, gloutonnerie de charançons, envahissement des fimasces... il faut entendre les propriétaires !

On raconte ce matin qu'à une réunion de la Société, un des membres s'est élevé avec force et éloquence contre le procédé qui consiste à faire cuire dans l'eau bouillante les homards vivants. Après avoir dépeint leurs horribles tortures, l'honorable orateur a proposé qu'on exigeât, au nom de l'humanité, de les poignarder avant la cuisson. L'assemblée accueillit par un murmure vraiment flatteur ces paroles touchantes ; mais un médecin se leva et en quelques mots prouva clairement que les corps de poisson seraient une cruauté inutile et que les homards étouffés par l'eau chaude mourraient de la mort la plus douce.

La société sert à quelque chose.

#### VILLE DE ROUBAIX.

LE MARDI 19 NOVEMBRE 1867

Irrévocablement seul concert

de

CARLOTTA PATTI.

Vieuxtemps, Godefroid, Ketterer, et Jules Lefort ; chansonnettes par Berthelier.

Sous la direction de M. R. ULLMANN, directeur de l'Opéra de New-York, Boston et Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique.)

Dans les concerts, jusqu'ici donnés en Europe, l'attrait principal repose ordinairement sur la célébrité d'un ou deux artistes entourés de médiocrités ; tandis que les concerts que depuis vingt ans, M. Ullman a dirigés en Amérique et depuis quatre ans en Europe ont toujours réuni un grand nombre de virtuoses, dont chacun, par sa haute position, peut SEUL être l'attraction d'un programme.

Chacun des douze morceaux, qui composent le programme d'élite, aura, par conséquent pour interprète, un artiste de premier ordre.

Prenant en considération le goût de plus en plus marqué du public pour les œuvres des grands maîtres, le concert au lieu de l'ouverture d'usage, commencera par un duo od. trié de musique classique, soit de Beethoven, soit de Mendelssohn.

#### PROGRAMME.

Première partie. — 1. *Sonate*, dédiée à Kreutzer, pour piano et violon (Beethoven). — 2. *Grand air de la Somnambule* (Bellini). — 3. *Les Gouttes de Rosée*, andante pour harpe (Godefroid). — 4. *Félix GODEFROID*. — 5. *Le Vallon* (Gounod). — 6. *Jules LEFORT*. — 7. *Ballade et Polonaise* (Vieuxtemps). — 8. *Henri Vieuxtemps*. — 9. *Chansonnettes*, *Donatichin* (Parizot) — M. BERTHELIER.

Deuxième partie. — 1. *Illustration du Trouvère* ; B. *Caprice Hongrois* (Ketterer). — 2. *Eugène KETTERER*. — 3. *Le Carnaval de Venise*, avec variations vocales (Pagani). — 4. *La Bohémienne* (Vieuxtemps). — 5. *Henri Vieuxtemps*. — 6. *Le voyage d'été* (Nadaud) — M. Jules LEFORT. — 7. *L'Éclair de Rire* (Auber). — 8. *Mlle Carlotta PATTI*. — 9. *La Mancelotte* ; B. *La Danse des Sylphes* (Godefroid) ; M. Félix GODEFROID. — 7. *Chansonnette*, *Bonheur des champs* (E. L'Huillier) — M. BERTHELIER.

Accompagnateur, Ed. TRENA. — Pianos de concert d'ERARD.

#### UNE MAISON DE BORDEAUX

VINS ET SPIRITUEUX demande un REPRÉSENTANT à la commission, pour la vente à la clientèle bourgeoise. Né pas s'offrir sans de bonnes références. Ecrire à Bordeaux au bureau des annonces, aux initiales Z. Y. K.